

Hausse des frais pour les étudiants internationaux : le pari de l'excellence

Pour l'universitaire Jean-Pascal Gayant, l'augmentation des droits d'inscription à l'université, envisagée par le gouvernement, est un signal qui devrait contribuer à augmenter l'attractivité des établissements français

Par JEAN-PASCAL GAYANT

C'est une petite révolution et la fin d'un tabou dans l'enseignement supérieur : les étudiants étrangers extracommunautaires devront payer des droits d'inscription plus en phase avec le coût réel des études. Alors qu'ils n'acquittaient que 170 euros par an en licence et 243 euros par an en master, ils devraient désormais déboursier respectivement 2 770 euros et 3 770 euros. On estime en effet que le coût complet d'une année de formation est d'environ 10 000 euros.

Si, pour les étudiants français, le financement est assuré à 97 ou 98 % par le contribuable (c'est-à-dire par les parents et les grands-parents des étudiants), celui des étudiants étrangers reposait jusque-là sur des « ressources magiques », en réalité les impôts et taxes des contribuables français, sans aucune réciprocité de la part des pays extracommunautaires. Tandis qu'aller étudier en Chine ou aux États-Unis coûte plus de 10 000 dollars par an à un jeune Français, l'étudiant chinois ou américain peut s'inscrire en licence en France pour 170 euros.

Les responsables des relations internationales de nos universités ont pris l'habitude

d'expliquer à leurs homologues étrangers que si la facture est si peu onéreuse en France, ce n'est pas parce que le niveau de formation est médiocre, mais parce que le contribuable français supporte l'essentiel du coût. Un tarif aussi bas pour une année d'études supérieures est en effet perçu comme un signal de faible qualité, ce qui, en plus de coûter très cher à la collectivité, draine des étudiants plutôt moins bons.

FAIRE LE MÉNAGE DANS LES MASTERS

L'annonce de l'augmentation des droits d'inscription des étudiants étrangers, faite par le premier ministre, Edouard Philippe, lundi 19 novembre, était attendue, avec discrétion, par les établissements d'enseignement supérieur. Dans une situation financière souvent compliquée, les universités espèrent pouvoir désormais bénéficier de nouvelles ressources afin d'assurer au mieux leurs missions d'enseignement et de recherche sans faire peser cette charge pécuniaire sur les étudiants nationaux et, en particulier, sur les plus défavorisés. De manière encore plus inavouable, une partie de la commu-

nauté universitaire attendait cette annonce pour faire le ménage dans les formations de master. Le secret de Polichinelle est que certains masters ne subsistent que grâce à une

forte proportion d'étrangers de niveau médiocre. En effet, afin de justifier l'existence de formations très spécialisées (en particulier dans de petits établissements), les responsables de certaines formations sont peu regardants sur le niveau des étudiants à l'entrée.

Pour les carrières des enseignants-chercheurs, il est en effet crucial de nourrir les effectifs d'étudiants en doctorat (à l'issue des masters), sources de primes d'encadrement doctoral (appelée désormais primes d'excellence scientifique) et de possibles promotions. Ainsi, la fermeture d'un master, parce qu'elle ruine les perspectives de carrière d'un ou plusieurs enseignants-chercheurs, est-elle quasiment impossible dans les universités françaises. La hausse des droits d'inscription pour les étudiants étrangers devrait, dans un premier temps, faire sensiblement diminuer leurs effectifs dans les établissements français. Mais, dans un second temps, par la grâce d'un signal de meilleure qualité, leur nombre et leur niveau devrait substantiellement progresser. C'est enfin le pari de l'excellence qui est fait dans ce domaine. ■



Jean-Pascal Gayant est professeur de sciences économiques à l'université du Mans

A l'université, en faisant payer les riches, on va écarter les pauvres

La nouvelle politique du gouvernement va accroître les inégalités entre les étudiants étrangers, avant de toucher les étudiants français, estiment le sociologue Eric Fassin et le philosophe Bertrand Guillaume

Par ÉRIC FASSIN
et BERTRAND GUILLARME

Le premier ministre a annoncé, lundi 19 novembre, une « stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux ». A première vue, on ne peut que s'en réjouir : l'enseignement supérieur, en France comme ailleurs, doit faire le pari de l'ouverture internationale. La France n'est-elle pas le quatrième pays du monde pour l'accueil d'étudiants étrangers, et leur nombre ne va-t-il pas croissant (+ 4,5 % en 2017-2018 et + 4,6 % l'année précédente) ?

S'il y a bien un problème aujourd'hui, c'est que la politique d'immigration de la France a un effet répulsif : les obstacles, les tracasseries et les humiliations finissent par décourager nombre d'étudiantes et d'étudiants étrangers. Ne vont-ils pas se tourner vers

d'autres pays, plus accueillants, en Europe ou en Amérique du Nord ?

Toutefois, pour le premier ministre, l'attractivité passe surtout, non sans paradoxe, par une augmentation massive des frais d'inscription pour les étrangers extracommunautaires : ils seront multipliés par 10 au moins (selon le niveau, de 170 euros à 380 euros, on passe à 2 770 euros ou 3 770 euros par an). On comprend dès lors qu'il s'agit d'attirer non pas les étudiants en général, mais les plus riches, et d'écarter les plus pauvres.

Cette logique de classe se superpose, dans le discours gouvernemental, avec une géographie qu'Edouard Philippe indique claire-

ment : « Les étudiants indiens, russes, chinois seront plus nombreux et devront l'être. » Ainsi, « la campagne de communication ciblera davantage les pays émergents (Chine, Inde, Vietnam, Indonésie) et les pays non francophones d'Afrique subsaharienne ».

Or, parmi les 10 pays qui nous envoient le plus d'étudiants, 6 sont en Afrique francophone, et 45 % des étudiants étrangers sont africains. Ce sont ceux-là que la France veut dissuader : elle les considère en effet comme des immigrés. Ne sont-ils pas comptabilisés dans les chiffres de l'immigration ?

Bref, pour attirer le monde entier, dans le monde orwellien du premier ministre, il faut commencer par repousser les anciennes colonies de la France. Certes, le gouver-

nement propose d'accroître le nombre de bourses pour les étrangers : en plus des 6 000 accordées par des établissements, non plus 7 000, mais 15 000 par l'État. Mais c'est pour 324 000 étrangers au total (dont 150 000 étudiants africains). Les boursiers resteront une infime minorité. La générosité affichée ne compensera pas les effets de l'augmentation des frais d'inscription.

DES HÉRITIERS DU MONDE ENTIER

On veut faire venir des héritiers du monde entier, et, à part quelques boursiers, fermer la porte aux autres, venus d'Afrique francophone. La preuve ? On incite ceux-ci à rester chez eux : en effet, on va « offrir à la jeunesse de nos pays partenaires la possibilité de suivre des formations proposées par des établissements français sans avoir à quitter leur propre pays ». La politique universitaire est calquée sur la politique d'immigration : aider les migrants... à ne pas migrer !

Cette nouvelle géopolitique universitaire contribuera inévitablement à creuser les inégalités, non seulement entre étudiants étrangers, mais aussi entre établissements français : les plus favorisés seront jugés plus attractifs. Ils pourront donc accueillir les candidats les plus riches ; tant qu'à payer cher, les étudiants étrangers feront leur marché en se fondant sur une hiérarchie universitaire qu'ils contribueront de la sorte à renforcer.

D'ailleurs, c'est déjà ce qui se joue dans la course au classement de Shanghai, soit une fétichisation de l'excellence confondue avec des palmarès... qui ne veulent pas dire grand-chose. C'est aussi la logique à l'œuvre avec la mise en place de Parcoursup, qui met les établissements en concurrence. La croyance en une hiérarchie produit des stratégies qui finissent par lui donner davantage de réalité.

Enfin, l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants étrangers n'épargnera pas longtemps les étudiants français : la politique d'immigration choisie, appliquée à l'université, aura servi de laboratoire. Nos universités sont de plus en plus étranglées financièrement : l'autonomie sans les moyens de l'autonomie les réduit à l'impuissance. Demain, on nous proposera d'étendre ces frais d'inscription aux Français. À défaut d'autres ressources, qui pourra encore protester ?

Le premier ministre en fait déjà une ques-

tion de justice : « Un étudiant étranger fortuné qui vient en France paye le même montant qu'un étudiant français peu fortuné dont les parents résident, travaillent et payent des impôts en France depuis des années. C'est injuste. » Étape suivante, c'est au nom de la justice qu'on fera payer les étudiants français aisés. Sans doute augmentera-t-on aussi le nombre de bourses, mais pareillement en proportion insuffisante pour compenser les effets d'exclusion des frais d'inscription. Les moins riches se tourneront vers des universités moins cotées, et donc moins chères, à moins de renoncer aux études.

Procès d'intention ? Il suffit pourtant de relire les « MacronLeaks » : dans un rapport pour la campagne d'Emmanuel Macron, fin 2016, l'économiste Robert Gary-Bobo se montrait très clair : « Il n'y a rien à espérer du budget de l'État qui soit à la hauteur des besoins (sauf de vaines promesses). (...) Il faut donc augmenter les droits d'inscription. » Et de préciser : « Un étudiant coûte entre

8 000 et 15 000 euros par an. Cela donne l'ordre de grandeur des droits vers lesquels on irait : entre 4 000 et 8 000 euros par an et par étudiant, avec un taux de subvention publique d'au moins 50 %. » L'économiste Alain Trannoy, avec lequel Robert Gary-Bobo défend cette logique, a enfoncé le clou dans une tribune publiée par *Le Monde* : « De 3 000 à 5 000 euros par année d'études semble être un ordre de grandeur admissible. »

Or tous ces raisonnements reposent sur un postulat, qui n'est jamais remis en cause : il n'y a rien à attendre de l'État. Pourquoi ? En réalité, pour attirer les étudiants étrangers, il conviendrait en premier lieu de ne plus les soumettre aux brimades administratives qu'ils subissent en tant qu'immigrés ; ensuite, il faudrait financer les universités françaises à hauteur de l'effort consenti, par étudiant, dans d'autres pays, et non les condamner à la paupérisation. Faire payer leur formation par les étudiants, et non par l'État, c'est refuser d'investir collectivement dans l'avenir. ■

¶ Eric Fassin, sociologue, est professeur à l'université Paris-VIII
Bertrand Guillaume est philosophe

**LA POLITIQUE
UNIVERSITAIRE
EST CALQUÉE
SUR LA POLITIQUE
D'IMMIGRATION :
AIDER LES
MIGRANTS...
À NE PAS MIGRER !**

« Edouard Philippe, connaissez-vous la réalité d'un étudiant étranger en France ? »

Dans une lettre au premier ministre, la journaliste brésilienne Augusta Lunardi, formée dans l'Hexagone, pense que les frais de scolarité envisagés vont empêcher des milliers de jeunes de venir en France

Par AUGUSTA LUNARDI

Monsieur le Premier Ministre, j'ai eu la surprise de découvrir votre annonce au sujet des étudiants étrangers. Ainsi, ces derniers devront désormais s'acquitter de 2 770 € de frais de scolarité annuels pour une licence et de 3 770 € pour un master, contre respectivement, 170 € et 243 € jusqu'alors.

Vous justifiez cette mesure par les objectifs d'augmenter le nombre d'étudiants étrangers, de financer les bourses des étudiants français par ceux-ci et ainsi gagner la concurrence internationale en accueillant les élèves les plus brillants et les plus méritants. Tout ceci afin d'opérer une révolution pour que l'attractivité de la France ne soit plus fondée sur la quasi-gratuité mais sur un vrai choix, un vrai désir, celui de l'excellence. Ce sont vos mots. Je suis brésilienne, venue en France il y a six ans pour faire mes études.

J'admire la France pour sa liberté, sa fraternité, mais surtout pour son égalité. Si j'ai pu étudier ici, et devenir journaliste, c'est grâce au système universitaire français. Un système public, universel et de qualité. Vous ne savez peut-être pas, Monsieur le Premier Ministre, ce que c'est d'être un étudiant étranger en France. Vous ne connaissez pas notre réalité.

Pendant ces six années, j'ai dû – beaucoup – travailler à côté de mes études. Car à défaut d'avoir 12 000 euros sur mon compte bancaire, avoir un contrat de travail était la seule manière d'obtenir et de renouveler mon titre de séjour étudiant. J'ai dû chercher un appartement, et ce pendant des mois, parce qu'en plus d'être étudiante j'étais étrangère et sans garant. Et bien entendu, en sus de cela, j'ai dû, pendant ma licence, réviser mes partiels deux fois plus que mes camarades pour essayer de rattraper l'écart linguistique et culturel qui me séparait des étudiants français.

TRAVAILLER DEUX FOIS PLUS

Quand j'ai fait une demande de bourse à l'université, alors que je remplissais tous les critères socio-économiques, elle m'a été refusée au motif que mes parents ne déclarent pas leurs impôts en France. Quand je me suis inscrite dans un programme d'échange Erasmus, je n'ai pu toucher l'aide au logement, car je n'étais pas boursière. Quand j'ai fait mon stage de fin d'études, j'ai dû cumuler trois emplois, n'ayant pas la chance d'habiter chez mes parents. Je devais payer mon loyer tous les mois. Quand j'ai eu besoin d'un prêt bancaire, il m'a été refusé en raison de mon titre de séjour étudiant. Quand j'ai commencé mon master en alternance, je n'ai pas pu toucher la prime d'activité comme tous mes camarades français, toujours à

cause de mon titre de séjour étudiant. Quand j'ai essayé de m'équiper à crédit pour mes études, j'ai essuyé de nouveaux refus. Toujours à cause de mon titre de séjour étu-

diant extracommunautaire.

Mon cas n'est pas isolé, Monsieur le Premier Ministre. Les difficultés que j'ai rencontrées, nous sommes 324 000 à les connaître. A vrai dire, j'ai même eu la « chance » de ne pas subir d'autres discriminations en raison de mon pays d'origine, apprécié des Français. Ce n'est pas le cas pour beaucoup d'étudiants extracommunautaires.

MON RÊVE FRANÇAIS

Aujourd'hui, Monsieur le Premier Ministre, j'ai pleuré en lisant un article sur le lancement de votre label « Bienvenue en France ». Vous dites vouloir « faire financer les bourses des moins fortunés et des plus méritants en faisant payer les étudiants étrangers qui en ont les moyens », mais vous oubliez tous ceux qui n'en ont pas.

Pour reprendre vos termes, je ne suis pas venue faire mes études en France par envie de la quasi-gratuité des études. Je suis venue parce que la France me faisait rêver. Parce que j'aime les Français. Croyez-

moi, Monsieur le Premier Ministre, les étudiants extracommunautaires dans le besoin sont bien plus nombreux que les 21 000 bourses que vous proposez. La vie d'un étudiant étranger est déjà extrêmement difficile dans la majorité des cas.

Cette mesure ne ferait qu'augmenter toutes les difficultés, elle ne ferait que creuser les inégalités déjà existantes entre ces personnes et les étudiants français. Elle empêcherait des milliers d'étudiants de venir en France, d'avoir l'occasion de réaliser leur rêve de France, mais également de diffuser cet amour de la France. Alors s'il vous plaît, Monsieur le Premier Ministre, ne cachez pas votre désir de sélectionner les étudiants par leurs moyens et leur niveau social, derrière une prétendue volonté de sélectionner les désirs de France. ■

¶ Augusta Lunardi est journaliste à France 24